



**GROUPE
AERO SCHOOL**
FORMATIONS TOURISME & AERONAUTIQUE

CODE DOSSIER :	Réservé AEROSCHOOL	MATRICULE :
-----------------------	--------------------	--------------------

STAGE COACHING PERSONNEL ET ATTITUDES PROFESSIONNELLES

CENTRE – PARIS : NANTERRE

Nom:

Prénom:

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

CP :

Ville :

Adresse Mail:

@

Tél fixe :

Tél portable :

Votre inscription ne sera validée qu'après réception par AERO SCHOOL de tous les documents demandés en ANNEXE I retournés par courrier à :

**AERO SCHOOL
126 Avenue Georges Clémenceau
92000 NANTERRE**

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter au :

01.55.69.19.30

Mail : contact@aeroschool.fr



STAGES COACHING PERSONNEL & ATTITUDES PROFESSIONNELLES 2017

Sessions	DATES DE SESSIONS 2017	Session choisie
1	Du 13 Mars au 17 Mars 2017	
2	Du 29 Mai au 02 Juin 2017	
3	Du 24 Juillet au 28 Juillet 2017	
4	Du 16 Octobre au 20 Octobre 2017	
5	Du 11 Décembre au 15 Décembre 2017	

⇒ Merci de bien cocher la session choisie dans la colonne de droite

ANNEXE

Afin que nous puissions prendre en compte votre inscription, il est impératif de nous faire parvenir dans les plus brefs délais les éléments suivants :

<i>VALIDEZ L'ENVOI DES DOCUMENTS EN COCHANT LA CASE</i>	X	
Le contrat de formation daté et signé		
1 photo d'identité		
FORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
<p><i>Formation Coaching personnel & Attitudes Pro - 5 jours</i></p> <p>Un chèque de 650,00€ à l'ordre d'AERO SCHOOL</p>		

Entre les soussignés :

- 1) **L'organisme de formation AERO SCHOOL** enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : **11 92 16488 92** auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France. L'organisme de formation AERO SCHOOL est agréé par la DGAC sous le n° FR.CCA.09
- 2) **Le co-contractant, Le Stagiaire**

NOM :

PRENOM :

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
Stage de Coaching Personnel et Attitudes Professionnelles

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formations professionnelles prévues par l'article L.900-2 du code du travail.
- Elle a pour objectif de former des stagiaires afin d'optimiser :
Travail sur l'image de soi
Communication (verbale, non-verbale, comportement et attitudes)
Attitudes professionnelles
Connaissances des particularités du secteur et des typologies de clients.
- Sa durée est fixée à 35h

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

Aucun

Article 4 : Organisation de l'action de formation

- Elle est organisée pour un effectif de **12 stagiaires minimum**

AERO SCHOOL se réserve le droit en cas de session incomplète de transférer le stage sur un autre centre AERO SCHOOL en province ou à Paris.

Les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge du stagiaire. Dans ce cas le stagiaire aura la possibilité de reporter son stage à la session suivante.

- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances sont les suivants :

- La formation aura lieu dans notre centre de NANTERRE

Article 5 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation selon l'option choisie est fixé à 650,00€

Le règlement s'effectue à l'inscription.

Article 6 : Délai de rétractation

A compter de la **date de signature du présent contrat** le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter.

Il en informe l'organisme de formation par **lettre recommandée avec accusé de réception**. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans tous les autres cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7 : Annulation de stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : Port de tenue en formation et dans les locaux

Pour des raisons de mise en situation d'une atmosphère professionnelle, le stagiaire s'engage à porter une tenue adaptée au métier de Personnel Navigant Commercial : tailleur-jupe ou tailleur-pantalon pour les demoiselles, costume cravate pour les messieurs du Lundi au Vendredi.

Article 9 : En cas de différend

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grande Instance de PARIS (75) sera seul compétent pour régler le litige.
Le stagiaire s'engage à signer et à respecter le règlement intérieur de l'école AERO SCHOOL.

Fait à _____ le _____

Pour AERO SCHOOL
Gilda THIEBAUT
Directrice

Pour le stagiaire
Lu et approuvé

